



Consulter les soldes de banques

À partir du menu **Libre-service > Déclaration heures travail > Déclaration heures > Feuille temps**

- Accédez à la section **Soldes congés et congés compensatoires**

▼ Soldes congés et congés compensatoires				
Type régime	Régime	Solde enregistré	Minimum permis	Solde max. congés
Départ	Vacances	47,66	-8	99999
Départ	Congé personnel	0,00	0	105
Départ	Ancienneté P - Professionnel	7439,37	0	99999

Dans la colonne **Régime** se retrouvent les banques auxquels vous avez droit :

- Le régime **Congé personnel** est réservé :
 - au personnel de l'APAPUL et de l'ACSIUL qui bénéficie de l'option A Congés additionnels du programme de conciliation travail et vie personnelle, c'est-à-dire, l'achat de jours de congé.
 - au personnel du SEUL et du RPSNS qui bénéficie du programme de réduction volontaire avec accumulation d'heures dans une banque.
- Le régime **Compression semaine travail** est réservé :
 - au personnel du SEUL et du RPSNS qui bénéficie du programme de compression volontaire de la semaine normale de travail ou au personnel du Service de sécurité et de prévention (SSP) qui ont un horaire de plus ou moins de 35 heures par semaine réparti sur 5 semaines.
- Le régime **Service – Reconnaissance** est réservé :
 - au personnel de l'APAPUL et de l'ACSIUL qui bénéficie de la prime de reconnaissance.
- Le régime **Banque W - Report congé férié** est réservé :
 - au personnel du SEUL et du RPSNS qui ont un horaire hebdomadaire avec des jours de repos autres que le samedi et le dimanche. Dans cette situation, lorsque le jour férié coïncide avec un jour de repos, il est mis en banque.

Dans la colonne **Solde enregistré** se retrouve le solde de vos banques. C'est-à-dire le nombre d'heures disponibles.

- Le solde des banques est mis à jour à chaque fin de période de paie.

Dans la colonne **Minimum permis** :

- Le nombre « 0 » indique que le système ne gère pas de minimum.
- Tout autre nombre négatif indique que le système gère un minimum d'heures. Cela permet la déclaration anticipée pour le personnel autorisé.

Dans la colonne **Solde max.congés** :

- Le nombre « 99999 » indique que le système ne gère pas de maximum.
- Tout autre nombre indique que le système gère un maximum d'heures pouvant être accumulé dans une banque.

PeopleSoft RH



À partir du menu **Libre-service > Paie et rémunération > Déclaration heures > Bulletins paie**

- Cliquez sur le lien **Consultation chèque paie** correspondant à votre dernier bulletin de paie

Les soldes de vos banques se retrouvent dans le coin inférieur gauche, sous la rubrique **Banques**.

BANQUES	ANNUEL
Vacances - Autre pers	0.00
Vacances - Autre pers	0.00
Vacances - Autre pers	0.00
Vacances - PPR	0.00
Vacances - -	111.24
Congé personnel - -	0.00
Temps sup. régulier - -	0.00

⚠ Remarques :

- ✓ Les soldes de banques sont exprimés en heures.
- ✓ Le solde de la banque d'heures de vacances inclut, s'il y a lieu, les heures de vacances reportées de l'année précédente, les heures de vacances à prendre pour l'année en cours, ainsi que les heures de vacances accumulées depuis le 1^{er} juin pour la prochaine année.
- ✓ Le personnel payé en avance peut voir une différence entre le solde indiqué dans la feuille de temps et celui indiqué sur le bulletin de paie. Le calcul des vacances est reporté dans votre feuille de temps seulement à la fin de chaque période de paie.
- ✓ Il est possible de consulter le solde de votre banque d'ancienneté dans votre feuille de temps mais pas sur votre bulletin de paie.
- ✓ Il est possible de consulter le solde de votre banque de congé mobile (pour le personnel syndiqué et non-syndiqué régulier) sur votre bulletin de paie ou sur votre rapport de solde de vacances (Libre-service > Avantages sociaux > Données avantages sociaux > Consultation Solde vacances) mais pas sur votre feuille de temps.